

REGOURD Serge, *De l'exception à la diversité culturelle*, Paris : La Documentation française, Collection Problèmes économiques et sociaux, No. 904, septembre 2004, p. 118.

La multiplicité des points de vue évoqués dans le cadre de cet ouvrage permet d'aborder la question des impacts de la mondialisation de la diversité culturelle sous des angles fort diversifiés. L'objectif général vise à préciser les différents sens accordés à ce terme, devenu plus ou moins un lieu commun ou un «fourre-tout». Ainsi, comme trame de l'ouvrage, Serge Regourd cible deux sources distinctes au concept de diversité culturelle : l'une, plus commerciale, est le concept d'exception culturelle amené dans le cadre de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT), visant à protéger les industries cinématographiques et audiovisuelles ; l'autre renvoie au concept de diversité culturelle amené par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), où elle intégrait les valeurs centrales et les pratiques sociales des sociétés. Au fil du temps et à travers les négociations multilatérales ayant trait au commerce, un glissement des termes surgit et ces deux sens finirent par être associés au concept final de «diversité culturelle», avec ce que cela suppose de confusion.

Les textes présentés analysent donc les conséquences de cette évolution du terme de diversité culturelle, comme résultat de stratégies politiques. Serge Regourd souligne également que l'importance du débat dépasse la clarté du concept, l'enjeu étant, en fin de compte, la légalité même des politiques publiques nationales en matière de culture. Au fil de l'ouvrage, le débat est soutenu par de nombreux articles rassemblés sous trois thèmes majeurs.

La première section établit le contexte et les enjeux entourant la diversité culturelle dans le cadre de la mondialisation. On y compare d'abord, de manière critique, les termes de mondialisation libérale et d'«américanisation». Par la suite, la tribulation des biens culturels à travers les négociations commerciales est relatée, jusqu'à l'idée d'une Convention internationale pour la diversité culturelle. La deuxième section cherche à cibler le contenu de la diversité culturelle, en présentant les divers points de vue sur ce qu'est, ou devrait être, la diversité culturelle. On y présente également les liens unissant et divisant à la fois les notions d'exception culturelle et de diversité culturelle. Enfin, la dernière section concerne les enjeux et nouveaux défis relatifs à ce concept, notamment les implications pour les politiques culturelles nationales et les problèmes posés par la multiplicité des interpellations.

Anne-Marie Robert, Anthropologie, MA

© Copyright ENAP – LEPPM 2005. Tous droits réservés.

Aucun élément du contenu du présent document ne peut être utilisé, reproduit ou transmis, en totalité ou en partie, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, sans l'autorisation écrite d'ENAP – LEPPM. Pour solliciter cette permission ou pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez vous adresser à leppm@enap.ca